

7.1. NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES

7.1.1/Eau potable

Le réseau d'eau potable de la commune de Vézeronce-Curtin est géré par le syndicat des eaux de la plaine et des collines du Catelan.

L'alimentation se fait par les puits de Girandan situés à Thuellin, via le bas service Est, pour le lieu-dit « Curtin » et le puits de Pont Sicard situé à Salagnon. Aucun captage n'est situé sur la commune de Vézeronce-Curtin.

Le stockage est assuré par les réservoirs de 600 m³ implanté au lieu-dit « Suppey » à Vézeronce-Curtin, un de 600 m³ implanté au lieu-dit « Le Sapin Vert » à Sermérieu et un de 2500 m³ au lieu-dit « Olouise » implanté également à Sermérieu. La capacité du réservoir du Suppey sera prochainement portée à 2500 m³.

Le service comptait 1 000 abonnés en 2020 et 105 800 m³ ont été facturés.

Un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisé en 2014 au niveau syndical.

Le document peut être consulté dans son intégralité dans les locaux du Syndicat.

7.1.2/Assainissement

A/Assainissement collectif

- Le réseau d'assainissement

L'ensemble du réseau d'assainissement est géré par le syndicat des eaux de la plaine et des collines du Catelan. La commune dispose de deux réseaux distincts :

- Parties Village et Curtin: les eaux usées sont collectées puis traitées à la station d'épuration de Vézeronce-Curtin, située au lieu-dit « Cholard »
- Hameau de Charray: les eaux usées sont collectées et traitées par lagunage.

- Taux de raccordement en 2019

La commune de Vézeronce-Curtin compte 609 abonnés à l'assainissement collectif (RPQS assainissement collectif 2019) et 340 installations d'assainissement individuel (RPQS assainissement non collectif 2019). En 2019, le taux de raccordement était donc de 64 %.

Par ailleurs, d'après les données du RPQS 2019, 1346 habitants sont raccordés à l'assainissement collectif et 61 893 m³ ont été facturés en 2019. Ainsi, la consommation est estimée à 126 l/j/hab.

6 postes de refoulement sont présents sur la commune :

- Poste de La Beauté
- Poste de La Plaine
- Poste de Curtin
- Poste de l'Épinette
- Poste de Levaz Basse
- Poste de Puise Eau

- Renseignements généraux sur les stations d'épuration

- Lagunage

Date de mise en service : 1999

Capacité nominale : 400 EH

Charge nominale en DBO5 : 60 m³/j

Traitement : Lagunage

Milieu récepteur : Ruisseau de Braille

- Station d'épuration de Vézeronce-Curtin

Date de mise en service : 15 novembre 2019

Capacité nominale : 5 030 EH

Charge nominale en DBO5 : 302 kg/j

Traitement : Boues activées

Milieu récepteur : Ruisseau de Braille

B/Assainissement non collectif

- Bilan du SPANC

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est assuré par le syndicat sur la commune de Vézeronce-Curtin.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle des installations d'assainissement non collectif
- Conseil des abonnés pour les projets de réhabilitation ou réalisation d'installations

326 installations d'assainissement autonome ont été recensées sur la commune de Vézeronce-Curtin en 2021.

Le diagnostic des installations d'assainissement autonome a été réalisé sur le territoire du syndicat intercommunal des eaux de la région de Dolomieu Montcarra en 2010 et 2012. La prochaine campagne de diagnostic à l'échelle de la commune aura lieu en 2028.

Les contrôles sont également effectués :

- Lors de la réalisation d'installations d'assainissement non collectif neuves et réhabilitées, avant leur remblaiement,
- Lors d'une vente, sur demande du propriétaire, si le diagnostic a été réalisé il y a plus de 3 ans.

Le contrôle comprend :

- La vérification technique de la conception, de l'implantation (sur dossier et sur site) et de la bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectif (sur site). Pour les installations nouvelles ou réhabilitées, cette vérification est effectuée avant remblaiement.
- La vérification périodique de leur bon fonctionnement qui porte au moins sur les points suivants :
 - . Vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité ;
 - . Vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration ;
 - . Vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse ;
 - . Dans le cas d'un rejet au milieu hydraulique superficiel, un contrôle de qualité du rejet peut être effectué.
- La vérification du bon entretien des installations et notamment :
 - . Vérification de la réalisation périodique des vidanges ;
 - . Vérification, le cas échéant, de l'entretien des dispositifs de dégraissage.

Les installations contrôlées sont ensuite classées :

- Conforme
- Non conforme risque faible : installation non conforme sans risque
- Non conforme risque modéré : installation non conforme avec un risque modéré pour la santé des personnes
- Non conforme risque fort : installation non conforme avec risque avéré pour l'environnement et la santé des personnes.

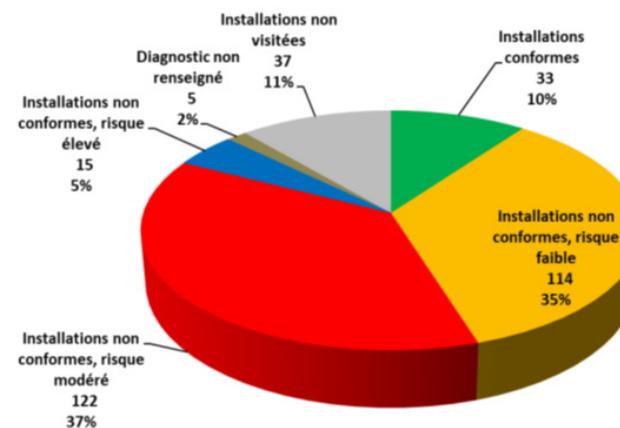
C/Gestion des eaux pluviales

Un schéma directeur des eaux pluviales a été réalisé à l'automne 2016.

La commune de Vézeronce-Curtin n'a pas de problématiques majeures liées au ruissellement sur son territoire. Certaines parties de la commune sont néanmoins soumises à des désordres en cas de pluies intenses. C'est le cas de la Route des Lavois soumise à un ruissellement important provenant du coteau et notamment de la Route du Vingt et un et de la Rue du Suppay.

C'est également le cas au niveau de la traversée de la RD1075 par le canal de la Bauté.

Contrôles des installations ANC



La commune de Vézeronce-Curtin gère son propre réseau pluvial. Les eaux pluviales sont gérées par des collecteurs unitaires ou exclusivement pluviaux selon les secteurs. Une partie des eaux pluviales sont également gérées au moyen de puits d'infiltration.

Une partie des eaux pluviales sont dirigées au moyen de fossés ou par ruissellement vers les nombreux canaux permettant de drainer la zone de marais à l'est de la commune.

- *Le centre village*

Le réseau du village est entièrement de type séparatif depuis 2018.

- *Charray*

Une partie des eaux pluviales de Charray sont gérées au moyen d'un réseau exclusivement pluvial Ø300 à Ø400 mm se rejetant dans un fossé.

- *Curtin*

Les eaux pluviales de Curtin sont gérées pour partie au moyen de collecteurs unitaires de diamètre allant jusqu'à Ø500 mm à l'exutoire vers le milieu naturel. Une partie des eaux pluviales sont également rejetées directement au milieu naturel où elles ruissellent selon la pente des terrains en direction du nord-est.

Enfin une partie des eaux sont dirigées au moyen de fossés et de collecteurs pluviaux vers l'Étang, au niveau de la Route des Lavois.

L'étude sur les réseaux d'eaux pluviales de la commune de Vézeronce-Curtin a permis :

- d'établir le plan des réseaux d'eaux pluviales sur la base de documents existants mais surtout sur la base des reconnaissances de terrain,
- de lister les anomalies constatées,
- d'élaborer un Schéma Directeur de gestion des Eaux Pluviales.

Les dysfonctionnements recensés portent surtout sur la problématique de ruissellement pluvial depuis le coteau au sud de Curtin. Il est envisagé dans cette étude plusieurs aménagements pour répondre à ces dysfonctionnements et notamment la création d'un bassin de rétention au croisement de la Rue du Suppay et de la Route du Vingt et un.

Il convient de procéder régulièrement au contrôle de l'écoulement, à l'entretien et au curage de l'ensemble des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Cette étude a permis de définir les travaux à réaliser sur l'ensemble de la commune, d'établir une notice concernant les eaux pluviales et d'élaborer la présente proposition de zonage, pièces qui sont intégrées dans les annexes du PLU.

7.1.3/Collecte et traitement des déchets

La collecte et le traitement des déchets sont assurés par le SICTOM. La collecte a lieu une fois par semaine. Les ordures sont acheminées à l'incinérateur de Bourgoin.

Cinq points de collecte sont installés pour le tri sélectif des recyclables.

Les habitants bénéficient également d'une déchetterie intercommunale située à Arandon-Passins.